

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

**Séance du 21/03/2023**

Le mardi 21 mars 2023 à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 14/03/2023), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,  
Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S.,  
Mme Josie AUREL, Mr Henri BEN AOUN, Mme Valérie MOREEL, Mr Laurent PEEL, Mme Aurélie VIDAL,  
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Annick GIRARDOT, Mme Maryse TROMEUR, Mme Fabienne TONDEUR.

Excusés :

Mme Laura DELAUNAY.

Secrétaire :

Mme Renée BOUZIGUET.

---

**N° 11/2023 - Débat d'Orientation Budgétaire.**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Grenade est tenu à un débat d'orientations budgétaires (DOB) car il est rattaché à une commune de 3500 habitants et plus (article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les orientations budgétaires 2023 sont présentées dans le document joint en annexe.

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,  
Maire de Grenade,  
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Renée BOUZIGUET,  
Secrétaire de séance,



A blue ink signature of Renée Bouziguet.



Accusé de réception en préfecture  
031-263103525-20230321-11-2023-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2023  
Date de réception préfecture : 28/03/2023

### Le cadre légal

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le DOB a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et doit donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

### Le contexte de l'année 2022 :

L'année 2022 a été marquée par :

- Une montée en puissance des ateliers collectifs du centre social
- Un renforcement des actions en direction des familles, dans la cadre de l'agrément CAF « Animation Collective Famille »
- Un changement majeur de la gestion de l'aide alimentaire sur la commune
- Un recentrage des missions d'accompagnement individuel.

### Les résultats de l'exercice 2022

Le budget 2022, équilibré en recettes et dépenses, s'élève à 588 976.52 € :

- 547 526.63 € en section de fonctionnement (481 342 € de recettes hors excédent reporté),
- 41 449.89 € en section d'investissement.

Les résultats indiquent :

- Des dépenses à hauteur de 507 715.58 €, soit une économie de 39 811.05 € par rapport aux inscriptions,
- Des recettes à hauteur de 500 229.10 €, soit une augmentation de 18 887.10 € par rapport aux inscriptions, hors excédent reporté.

FONCTIONNEMENT 2022	
DEPENSES LIQUIDEES	507 715.58 €
RECETTES LIQUIDEES	500 229.10 €
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2022	- 7 486.48 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 69 984.63 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2022	+ 62 498.15 €

INVESTISSEMENT 2022	
DEPENSES LIQUIDEES	14 077.98 €
RECETTES LIQUIDEES	7 510.51 €
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2021	- 6 567.47 €
CREDIT A REPORTER (reste à réaliser)	249 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 33 974.15 €
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2021	+ 27 406.68 €
A reporter obligatoirement au BP n+1	

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Affectation (obligatoire) en investissement R c/1068	
Affectation (complémentaire) en investissement R c/1068	
Report en fonctionnement	62 498.15 €
Couverture du déficit de fonctionnement	
<b>TOTAL</b>	<b>62 498.15 €</b>

**L'évolution de la subvention communale :**

	EXCEDENT REPORTE	SUBVENTION COMMUNE	BP + DM	CA DEPENSES	CA RECETTES	RESULTAT
2023	62 498 €	249 000 €	543 840 €			
2022	69 985 €	249 000 €	547 527 €	507 716 €	500 229 €	- 7 487 €
2021	42 037 €	249 000 €	521 761 €	469 271 €	497 219 €	+ 27 947 €
2020	40 684 €	220 000 €	469 645 €	430 864 €	432 216 €	+ 1352 €
2019	49 340 €	210 000 €	476 956 €	460 312 €	451 657 €	- 8 656 €
2018	60 026 €	195 000 €	435 098 €	416 428 €	405 742 €	-10 686 €
2017	64 024 €	199 500 €	440 774 €	392 068 €	388 070 €	-3 999 €
2016	74 851 €	210 000 €	469 025 €	440 101 €	429 274 €	-10 827 €
2015	50 701 €	235 400 €	478 366 €	459 976 €	484 142 €	24 166 €

**Des engagements pluriannuels :**

Un marché public de fournitures n°21-F-16-F relatif à la fourniture et à livraison de repas en liaison froide pour le portage de repas à domicile.

Attributaire : Ansamble Midi Gastronomie

Durée du marché 1 an reconductible 3 fois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Ce marché est à renouveler pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Un marché public de fournitures n°20-F-21-F relatif à la fourniture de colis de Noël pour les aînés.

Attributaire : Société SAS VALETTE FOIE GRAS

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois à compter 2020.

Ce marché est à renouveler en 2024.

**Les orientations de la politique sociale 2023 :**

La période de crise sanitaire COVID 19 a fortement impacté l'activité du CCAS depuis 2020, et notamment le volet collectif.

En 2022, le service a retrouvé ses missions fondamentales, et a redonné une impulsion à l'action collective.

De nouveaux projets sont en cours et maintiennent le CCAS dans une dynamique d'évolution.

### Le service Action Sociale :

Assuré par les travailleurs sociaux à hauteur de 1.2 équivalent temps plein, il permet de proposer un accompagnement social individualisé aux habitants qui rencontrent des difficultés, de faciliter l'accès aux droits sociaux et de lutter contre le non-recours.

Le déploiement d'une Maison de Proximité à Grenade, dans les locaux du Conseil Départemental, a permis d'apporter un nouveau service aux habitants : un espace et du personnel dédié pour l'aide aux démarches administratives et aux démarches dématérialisées.

Cet outil adapté aux besoins a permis de recentrer les accueils des travailleurs sociaux du CCAS vers leur mission première d'accompagnement social, jusqu'ici parfois détourné en « accompagnement aux démarches administratives ».

L'accompagnement budgétaire, une des compétences des travailleurs sociaux, permettra au CCAS de se positionner sur la prochaine labellisation de Points Conseil Budget.

### Le Centre Social :

L'agrément « centre social » accordé par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des prestations de service Animation Globale et Coordination et Animation Collective Famille est en cours pour la période 01/01/2020 au 31/12/2023.

Les ateliers collectifs ont été largement développés :

- 15 ateliers hebdomadaires, qui ont permis de proposer 370 séances : ateliers créatifs, couture, cuisine, informatique, marche, peinture, français...
- 10 ateliers de fréquence mensuelle ou bimestrielle qui ont permis de proposer 28 séances : cinéma, sorties, caf-échange, cuisinons en famille, ...
- 5 cycles spécifiques qui ont permis de proposer 33 séances : sophrologie, estime de soi, parentalité, ...

Au total, 30 ateliers différents proposés au cours de 431 séances, en animation directe par l'équipe, par des bénévoles ou via des prestataires.

Le CCAS a contribué également, en lien avec la commune, à la mise en place de jardins partagés sur un mode participatif : les habitants ont été accompagnés par une association afin de créer le projet de jardins partagés. Après la phase de construction du projet en 2022, le BP 2023 prévoit le financement d'un accompagnement à la mise en œuvre.

L'année 2023 sera notamment consacrée à l'ancrage des actions en direction des familles, et au développement d'un véritable réseau partenarial, sur la base d'actions communes, avec les services communaux, intercommunaux, associatifs, ...

L'été 2023 sera largement consacré à la réécriture du projet social, en vue de la reconduction de l'agrément de la CAF.

### Le service de portage de repas à domicile :

La fréquentation du service est stable : 16 058 repas en 2022 (16 115 repas en 2021).

Dans un contexte global de hausse exceptionnelle des prix, le prestataire a proposé une augmentation annuelle des prix (6.507%) supérieure à la révision contractuelle (5% sur la durée du marché). Cette demande a été acceptée, portant le prix du repas acheté à 8.494€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La modulation tarifaire a été révisée au 01/11/2022. Le tarif facturé au bénéficiaire varie de 4.26 à 10.54€ le repas.

Cette modulation tarifaire correspond à une prise en charge moyenne de 1.20€ par repas par la collectivité (18 973.44 € sur l'année 2022, hors frais de personnel).

### Les actions de solidarité :

Jusqu'à fin 2021, le CCAS, soutenu par des bénévoles, a porté le dispositif d'aide alimentaire communal par le biais d'une adhésion à la Banque Alimentaire et sous la forme de distribution de colis hebdomadaires.

Le projet de l'année 2022 consistait à faire évoluer ce dispositif vers une épicerie sociale avec un portage associatif. L'action a démarré en juin 2022 et se poursuit.

Accuse de réception en préfecture  
031-263103525-20230321-11-2023-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2023  
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Un bilan réunissant les 3 partenaires (Commune, CCAS, Association) sera effectué au cours du premier trimestre 2023.

### La masse salariale 2022 :

L'effectif du CCAS pour l'année 2022 est de 10 postes pour un volume horaire annuel de 12 391.27 h, soit 6.81 ETP (équivalent temps plein). Le nombre de postes « permanents » (titulaire et non titulaires en attente de concours) est stable à 8 postes.

Le volontariat en service civique s'est achevé au 31/03/2022, et le contrat d'apprentissage a pris fin au 31/10/2022.

Le cout de la masse salariale pure 2022 s'élève à 246 914.86 € (inscription BP 2022 : 255 500€).

La projection de masse salariale 2023 est estimée à 263 000 €. Elle prévoit l'intégration d'un agent vacataire suite à une réussite au concours de la FPT), ainsi que le remplacement pour congé de maternité d'un travailleur social.

### Les orientations budgétaires du fonctionnement 2023 :

Le projet de budget primitif 2023 se décline comme suit.  
Il permet une continuité du fonctionnement des services et des actions.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP + DM 2022	CA 2022	PROJET BP 2023
011 - Charges à caractères général	255 840,00	235 343,45	251 838,15
012 - Charges de personnel (masse salariale + charges liées au personnel)	266 050,00	256 268,35	272 300,00
65 - Autres charges de gestion courante	12 800,00	8 745,04	12 700,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>534 690,00</b>	<b>500 356,84</b>	<b>536 838,15</b>
68 - Dotation aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	1 500,00
022 – Dépenses imprévues	5 477,89		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>540 167,89</b>	<b>500 356,84</b>	<b>538 338,15</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 358,74	7 358,74	5 502,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>7 358,74</b>	<b>7 358,74</b>	<b>5 502,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>547 526,63</b>	<b>507 715,58</b>	<b>543 840,15</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP + DM 2022	CA 2022	PROJET BP 2023
013 - Atténuations de charges	0,00	2 058,18	0,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes directes	111 150,00	110 843,36	109 150,00
74 – Dotations, subventions et participations	336 000,00	355 436,07	342 500,00
75 – Autres produits de gestion courante	30 200,00	30 603,79	29 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>477 350,00</b>	<b>498 941,40</b>	<b>481 150,00</b>
77 - Produits exceptionnels	0,00	1 095,70	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>477 350,00</b>	<b>500 037,10</b>	<b>481 150,00</b>
<b>002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>69 984,63</b>	<b>69 984,63</b>	<b>62 498,15</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192,00	192,00	192,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>70 176,63</b>	<b>70 176,63</b>	<b>62 690,15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>547 526,63</b>	<b>570 213,73</b>	<b>543 840,15</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP + DM 2022	CA 2022	PROJET BP 2023	RESTES A REALISER
Total des opérations d'équipement	39 169,00	13 885,98	33 000,00	249,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>39 169,00</b>	<b>13 885,98</b>	<b>33 000,00</b>	<b>249,00</b>
020 - Dépenses imprévues	2 088,89			
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 088,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45x1 - Total des opérations pour le compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>41 257,89</b>	<b>13 885,98</b>	<b>33 000,00</b>	<b>249,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192,00	192,00	192,00	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>192,00</b>	<b>192,00</b>	<b>192,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>41 449,89</b>	<b>14 077,98</b>	<b>33 192,00</b>	<b>249,00</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	BP + DM 2022	CA 2022	PROJET BP 2023	RESTES A REALISER
10 - Dotations, fonds divers et réserves	117,00	151,77	532,32	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>117,00</b>	<b>151,77</b>	<b>532,32</b>	<b>0,00</b>
45x2 - Total des opérations pour le compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>117,00</b>	<b>151,77</b>	<b>532,32</b>	<b>0,00</b>
<b>001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>33 974,15</b>	<b>33 974,15</b>	<b>27 406,68</b>	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 358,74	7 358,74	5 502,00	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>41 332,89</b>	<b>41 332,89</b>	<b>32 908,68</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 449,89</b>	<b>41 484,66</b>	<b>33 441,00</b>	<b>0,00</b>

### Les investissements :

L'exercice 2022 a supporté 14 077.98 € d'investissement :

Acquisitions	Montant TTC
Equipement informatique	5 925.89 €
Equipement mobilier	1 775.56 €
Autres immobilisations corporelles : rayonnage local épicerie sociale, électroménager	6 184.53 €

Concernant l'exercice 2023 au moment de la construction du BP, il y a peu de projets d'investissement. Les sommes inscrites pourront permettre des décisions d'acquisition en cours d'année selon les projets développés.

### Prospectives :

Le CCAS maintient le fondement de ses actions, et poursuit l'indispensable adaptation aux besoins des habitants, tant sur le volet individuel que collectif. Il devient l'interlocuteur majeur de l'action sociale communale, et sa fonction d'expertise est reconnue à l'échelon supra communal.

L'enjeu est de continuer à adapter ce service et son fonctionnement à l'évolution du contexte afin d'une part, de maintenir l'offre de service aux habitants, et d'autre part, d'être en capacité de repérer les nouveaux besoins et de s'y adapter.

oOo

Accusé de réception en préfecture  
031-263103525-20230321-11-2023-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2023  
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Accusé de réception en préfecture  
031-263103525-20230321-11-2023-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2023  
Date de réception préfecture : 28/03/2023